

Rapport n°6

Attribuzione di suvvenzione à l'associi culturali à u titulu di l'eserciziu 2022 **Attribution de subventions aux associations culturelles pour l'année 2022**

Notre collectivité à travers son projet de politique culturelle souhaite soutenir et accompagner le monde associatif.

En effet, la commune riche de ses acteurs culturels a pour ambition de placer les associations au centre des orientations de politique publique et de co-construire un projet culturel qui fasse sens, les associations étant le ciment d'une société participative, citoyenne, engagée et démocratique.

Notre collectivité favorise ainsi le maillage du territoire et la structuration pérenne d'actions plurielles permettant également un développement économique et social de la cité.

Pour soutenir la diversité culturelle et associative en aidant les projets qui œuvrent à une réappropriation culturelle, mais également les projets innovants et pilotes, la Ville intervient par le biais de subventions, de prêts de matériels, d'aides logistiques, ou encore de mise à disposition d'espaces.

Elle axe son intervention en direction :

- des évènements phares, des festivals incontournables de la cité
- des lieux de diffusion et de formation
- des associations amateurs
- des compagnies artistiques
- des associations œuvrant dans le champ de l'éducation artistique
- des associations proposant l'émergence des musiques actuelles
- des associations et compagnies développant des projets autour de la langue et culture corse, des cultures méditerranéennes.

Ces associations, chacune dans leur domaine, ont pour vocation la rencontre avec tous les publics, la Ville en tant que chef de file veillant à ce qu'elles développent des projets de médiation culturelle, à ce qu'elles proposent des tarifications attractives, à ce qu'elles s'implantent sur le territoire et travaillent en réseau.

In fine, la Ville ne se veut pas un simple financeur mais un réel partenaire et acteur dans le développement du monde associatif, afin de continuer à impulser une dynamique positive pour la Ville.

La crise sanitaire a impacté la vie des associations mais elles ont cependant su s'adapter : ayant continué de travailler administrativement, elles ont organisé une reprise progressive pour que les évènements prévus se tiennent a priori aux dates habituelles.

La Ville a été particulièrement attentive à accompagner au mieux les acteurs culturels et associations dans cette période inédite. Ainsi, cette attribution de subventions se fait dans le cadre d'une reprise normale de l'activité culturelle à partir de juin 2021.

Les propositions d'attribution de subventions aux associations culturelles (hors Conservatoire de musique et centre culturel Una Volta), s'élèvent à 196 500 € et sont réparties comme suit :

I/ L'aide aux associations structurantes

Ces associations proposent des événements forts et identifiés, des programmations ou des activités tout au long de l'année. Elles permettent un développement culturel à long terme et offrent des programmations exigeantes.

Leur projet converge avec le projet de politique culturelle de la Ville qui souhaite placer Bastia au cœur de la méditerranée et offrir une programmation culturelle de qualité et diversifiée.

Le total des subventions proposées aux associations structurantes s'élève à **143 000 €** comme indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe.

Il est précisé que par délibération du conseil municipal du 27 janvier 2022, le Festival les rencontres du cinéma italien a déjà bénéficié d'une subvention de 27 500 € au titre de l'année 2022.

II/ L'aide aux autres associations

La Ville de Bastia soutient également le tissu associatif amateur, les initiatives locales, les projets d'éducation artistique et d'éducation populaire, les compagnies en voie de professionnalisation, cette aide permettant de générer une vie culturelle foisonnante et éclectique dans la cité.

Le total des subventions proposées aux autres associations s'élève à **53 500 €** comme indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'attribution de subventions aux associations culturelles au titre de l'année 2022 pour un montant total de 196 500 € comme indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe.
- D'inscrire la somme de 196 500 € au budget primitif 2022 compte 6574 sous fonction 33.
- D'approuver les conventions annuelles de partenariat entre la Ville et les associations Jeunesses Musicales de Méditerranée et Musicales de Bastia.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions annuelles de partenariat 2022 entre la Ville de Bastia et les associations Jeunesses Musicales de Méditerranée et Musicales de Bastia.
- D'approuver les avenants financiers 2022 entre la Ville, la Collectivité de Corse et les associations Arte Mare, Musanostra, Alibi et Teatrinu.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers 2022 entre la Ville, la Collectivité de Corse et les associations Arte Mare, Musanostra, Alibi et Teatrinu.